



Les échos

Du Conseil
d'arrondissement
du 1^{er} mars 2023



Apaisement des écoles

APAISEMENT DES ÉCOLES

Plusieurs projets dans le 4^{ème}, réalisés ou en cours de réalisation, sont concernés : la piétonnisation d'une partie de la rue Dangon aux abords de l'école La Fontaine, la piétonnisation devant l'école Joseph Cornier au niveau de la rue Jacquard, et pour l'année 2023, est à l'étude la sécurisation des abords du collège La Salle, et de l'école des Petits Canuts.

Présentation du rapport sur l' « attribution d'un fonds de concours à la Métropole de Lyon pour l'année 2023 dans le cadre de l'opération *Accompagnement des apaisements écoles* », par Élodie Trias, adjointe chargée des mobilités et de la voirie, lors du Conseil d'arrondissement du 4^{ème} du 1^{er} mars 2023.

[Voir ou revoir le CA de Lyon 4^{ème} du 1er mars 2023](#)

➔ Prochain Conseil d'arrondissement : 3 mai 2023, à 18h30.

En salle du Conseil et sur [la chaine YouTube de la mairie du 4^{ème}](#)

ÉLODIE TRIAS, rapporteur :

« Cette délibération concerne l'accompagnement des apaisements des écoles, à la fois en éclairage public et en espaces verts, dans le cadre des projets Rue des enfants.

Les Rues des enfants qui sont pilotées par la Ville de Lyon et par la Métropole de Lyon ont pour finalité l'apaisement et la reconquête de l'espace public autour des écoles et des crèches, pour une ville à hauteur d'enfants et pour répondre aux défis environnementaux, sanitaires et climatiques à long terme.

Ses objectifs sont de sécuriser et apaiser les abords des établissements, offrir aussi des lieux de déambulation pour tous les usagers, améliorer les cheminements piétons et travailler sur la réappropriation de l'espace public pour et avec les enfants.

Les interventions sur la voirie peuvent être de plusieurs nature : aménagement de l'espace public, piétonnisation, création de zones apaisées, végétalisation, sécurisation et aussi reprise de l'éclairage. La participation financière de la Ville de Lyon dépend du degré d'apaisement, de la piétonnisation, apaisement du trafic ou aussi un aménagement de sécurisation.

Plusieurs projets, dans le 4^{ème}, ont déjà été réalisés ou sont en cours de réalisation, notamment la piétonnisation d'une partie de la rue Dangon aux abords de l'école La Fontaine. Prochainement, la piétonnisation devant l'école Joseph Cornier au niveau de la rue Jacquard. Et pour l'année 2023, nous étudions conjointement avec la Métropole, dans le cadre de la sécurisation aux abords des collèges, un aménagement pour sécuriser les abords du collège La Salle, rue Denfert-Rochereau, également la sécurisation aux abords de l'école des Petits Canuts, rue Hénon, afin de sécuriser la traversée piétonne entre l'école et le groupe scolaire Saint-Denis. Je vous propose donc d'approuver l'attribution d'un fonds de concours de 700 000 euros à la Métropole de Lyon pour l'année 2023, pour l'accompagnement de l'apaisement des écoles. Je vous remercie. »

LOÏC RIGAUD, conseiller délégué au dialogue Citoyen et aux communs :

Oui, Monsieur le Maire, c'était juste sur ce rapport et le précédent, pour saluer le travail de démocratie continue que l'on met en place sur l'arrondissement. La démocratie continue, parce que ce n'est pas seulement au moment de l'élection, c'est tout au long de notre mandat que l'on essaye de consulter, de travailler et de coconstruire la ville avec les habitants et en particulier, sur ces deux rapports, c'est une dimension qui est assez forte, dans laquelle la Mairie d'arrondissement s'investit beaucoup pour à chaque fois, interroger les habitants, les associations, et les écoles et enfants sur ces sujets. Je pense bien sûr aux projets et aux concertations que l'on a mises en place, ces derniers mois, sur le projet La Maille Cornier que vous avez évoqué à l'instant, sur la piétonnisation de l'école mais aussi sur l'ensemble du

quartier. Je pense aussi rue Dangon et sur les autres territoires. Saluer notamment le travail qui a été fait avec le Conseil de Quartier Ouest sur la place Flammarton, où une concertation avec les parents d'élèves et le Conseil de Quartier a permis, en peu de temps, d'avoir une place renouvelée, végétalisée, avec des travaux qui sont allés assez vite finalement, grâce à la mobilisation de l'arrondissement, et qui permettent d'avoir une nouvelle place presque, belle et végétalisée. Ce qui permettra notamment aux parents d'attendre à l'ombre sur la période estivale qui s'agrandit de plus en plus dans l'année puisque souvent, dès le mois de mai, on commence à avoir très chaud sur cette place. Voilà, il va falloir attendre encore quelques mois voire quelques années, pour avoir des arbres conséquents ; mais en tous cas, je souhaitais saluer ce travail de co-construction et de résultats pour les habitants. »

Délibération 4-22-5180-395

Objet : Attribution d'un fonds de concours à la Métropole de Lyon pour l'année 2023 dans le cadre de l'opération « Accompagnement des apaisements écoles (éclairage public, espaces verts, accès) »

Rapport adopté à l'unanimité.